

**Demande de dérogation mineure – Lot 2 953 358 du cadastre du Québec –
319, rue des Dominicaines**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Matane statuera, lors de la séance ordinaire qu'il tiendra le **lundi 6 mars 2023** à compter de 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 230, avenue Saint-Jérôme, sur la demande de dérogation mineure formulée par monsieur Jimmy Lefrançois, ayant pour effet d'autoriser, eu égard au lot 2 953 358 du cadastre du Québec, dans la zone 149 R :

- La distance de 0,85 mètre de la ligne arrière alors que le règlement prévoit une marge de 1,00 mètre.

Que l'effet de cette dérogation, si accordée par le conseil, permettrait de rendre conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur l'implantation d'une remise.

Qu'au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Matane, ce 1^{er} jour du mois de février de l'an deux mille vingt-trois conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

La greffière, M^e Marie-Claude Gagnon, o.m.a., avocate